



**DEMANDE D'OUVERTURE
D'UN COMPTE**

**DE RÉVISION
DE CRÉDIT**

LE DEMANDEUR			
NOM:		ADRESSE DE LIVRAISON	
ADRESSE:			
VILLE:	CODE POSTAL:	ADRESSE DE FACTURATION	
TÉLÉPHONE:	TÉLÉCOPIEUR:		
SITE INTERNET:			

LES PROPRIÉTAIRES, ACTIONNAIRES ou PARTENAIRES				
NOM/TITRE	%	ADRESSE	N.A.S. ou D.D.N.	TÉLÉPHONE
				()
				()
				()

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS			
BANQUE (NOM):	ADRESSE:	NO. DE TÉL.: ()	
		NO. DE FAX.: ()	
PERSONNE RESSOURCE:		NO. DE COMPTE:	
MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE: \$	MARGE DE CRÉDIT UTILISÉE: \$	TOTAL DES SOLDES DES PRÊTS: \$	
FOURNISSEURS (NOMS):	ADRESSE:	NO. DE TÉL.	NO. DE FAX
		()	()
		()	()
		()	()
		()	()
		()	()

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
RESPONSABLE DES C.A.P.:	NO. DE TÉL.:	COURRIEL :	
	()		
ACHETEUR AUTORISÉ :	NO. DE TÉL.:	COURRIEL :	
	()		
DÉSIREZ-VOUS UN ÉTAT DE COMPTE: <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> POSTE <input type="checkbox"/> FAX <input type="checkbox"/> COURRIEL	BON DE COMMANDE REQUIS? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
ACHATS MENSUELS PRÉVUS:	MARGE DE CRÉDIT DÉSIRÉE:		
PLACE D'AFFAIRES EN PROPRIÉTÉ <input type="checkbox"/> OU LOUÉ DE :	TÉLÉPHONE :		

Les conditions de la présente demande sont énoncées au verso et devront être signées avant qu'un compte client ne soit ouvert.

CONVENTION D'AFFAIRES

ENTRE: _____
Nom

Ville

ET: **Nutrinor, coopérative agro-alimentaire du
Saguenay-Lac-Saint-Jean**
425 Melançon
Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0
Et ses entreprises associées

ci-après nommé L'ACHETEUR

ci-après nommé le VENDEUR

L'acheteur et ses officiers, ci-bas signataires, demandent au Vendeur l'ouverture d'un crédit et acceptent de se conformer aux conditions suivantes qui régiront l'ensemble de leurs relations passées, présentes et futures et prévaudront sur toute autre stipulation.

PAIEMENT ET MARGE DE CRÉDIT

Toutes les factures seront payées à l'adresse indiquée sur la facture. Les termes de paiement seront communiqués à l'acheteur dès l'ouverture du compte. Il est de l'essence même de cette convention que les factures soient acquittées dans les délais prévus. Le vendeur, le cas échéant, sera fondé de suspendre toute marge de crédit et livraison.

PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement de la facture. Le vendeur pourra en tout temps en revendiquer la possession sans procédure ni avis et l'acheteur, accepte par la présente la publication de cette disposition.

ASSURANCE

Il est expressément convenu que l'acheteur maintiendra des assurances suffisantes sur les marchandises et enjoint son assureur d'émettre un chèque à l'ordre conjoint du vendeur et lui-même pour tout solde dû advenant réclamation.

RÉSILIATION ET EXIGIBILITÉ

Advenant défaut de la part de l'acheteur ou tout changement présumé dans l'état de sa solvabilité, le vendeur pourra suspendre toutes les marges de crédit, obligations contractuelles, interrompre les livraisons et toute somme due deviendra alors immédiatement exigible.

INTÉRÊT & FRAIS ÉVENTUELS

Les factures doivent être payées dans les délais consentis. Passé ce délai, l'acheteur devra payer un intérêt de 19,92% l'an, sur toute facture en souffrance. L'acheteur paiera également tout frais pouvant découler du placement du compte auprès d'un tiers ou d'un tribunal pour perception, ainsi que les frais de chèques retournés par la banque de l'acheteur.

SIGNÉ À: _____ Le: _____

ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile dans le district judiciaire du vendeur pour fins de conclusion, signification et interprétation de cette convention qui sera interprétée à la lumière des lois en vigueur au Québec.

RÉCLAMATION

Les réclamations pour manques, défauts ou erreurs ne seront admises que si elles sont faites dans les sept jours de la réception. L'acheteur s'engage à les déduire de son chèque qu'une fois les notes de crédit reçues.

FACTURATION

Toute commande émanant de l'acheteur par téléphone, télécopieur ou remise au représentant du vendeur sera considérée valable et sujette à approbation du service de crédit du vendeur. Celui-ci fera tout en son pouvoir pour respecter les dates de livraison prévues, mais ne saurait être tenu responsable des retards ou absence de livraison. L'acheteur accepte de payer le prix indiqué à la facture ainsi que toutes taxes, droits afférents.

INFORMATION

L'acheteur déclare que toutes les informations fournies sur cette demande sont vraies et le vendeur pourra annuler toute entente si ces informations devaient se révéler fausses. L'acheteur s'engage de plus à aviser le vendeur de tout changement dans sa situation pouvant affecter cette entente.

AUTORISATION

L'acheteur et ses actionnaires autorisent le vendeur et ses mandataires à se procurer, détenir et échanger toutes les informations utiles à l'établissement et la révision périodique de sa solvabilité. Ils enjoignent par la même occasion toutes les personnes concernées à fournir de façon complète et avec diligence toutes les informations requises et les dégagent de toute responsabilité quant à l'effet de telles informations. Le dossier du client sera conservé au siège social du vendeur en toute confidentialité et accessible à l'acheteur selon les dispositions de la loi.

PAR: _____

officier dûment autorisé de l'acheteur

nom

XI. CAUTIONNEMENT

Le soussigné se porte caution solidaire de l'acheteur pour toutes les sommes dues ou à être dues ainsi que de toutes les obligations et responsabilités qui découlent de la présente convention. Il renonce de plus à tout bénéfice de discussion et division et s'engage à payer sur demande les sommes dues en vertu des présentes. Il est également convenu qu'il sera de la responsabilité de la caution de se tenir informée sur l'état des obligations de l'acheteur.

SIGNE A: _____ Le: _____

PAR: _____

Personnellement

TÉMOIN: _____

nom